

Décision n°2022-392-UM portant nomination des membres du Comité Technique de l'Université de Montpellier

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté du 21 février 2022 portant nomination de Monsieur Bruno FABRE dans l'emploi de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier - Etablissement Public Expérimental,

Vu la délibération n°2018-04-09-03 du Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier prise dans sa séance du 9 avril 2018 portant création du comité technique de l'Université de Montpellier et de son annexe, prenant en compte la parité femmes-hommes,

Vu la délibération n°2021-06-14-03 du Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier prise dans sa séance du 14 juin 2021 portant adoption des statuts de l'Université de Montpellier – Etablissement Public Expérimental,

Vu la délibération n°2021-12-15-01 du Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier en date du 15 décembre 2021 désignant Monsieur Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier – Etablissement Public Expérimental,

Vu la délibération n°2022-03-14-01 du Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier en date du 14 mars 2022 désignant Monsieur Alexandre VERNHET, Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier,

Vu la décision n°2016-615-UM portant nomination de Monsieur Philippe LASHERMES en qualité de Directeur Général des Services Adjoint de l'Université de Montpellier, chargé des ressources humaines, des affaires budgétaires, de la recherche et des partenariats.

Vu la décision n°2019-267-UM portant nomination des membres du Comité Technique de l'Université de Montpellier,

Vu la décision n°2018-978-UM portant procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants des personnels au Comité Technique de l'Université de Montpellier,

DÉCIDE

Article 1 – Nomination des membres

Les représentants désignés ci-après sont nommés membres du Comité Technique de l'Université de Montpellier.

Représentants de l'Administration, ne prenant pas part au vote	
Titulaires	Suppléants
M. Philippe AUGÉ – Président de l'Université de Montpellier	M. Alexandre VERNHET – Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier
M. Bruno FABRE – Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier	M. Philippe LASHERMES – Directeur Général des Services Adjoint de l'Université de Montpellier, chargé des ressources humaines, des affaires budgétaires, de la recherche et des partenariats

En outre, en fonction de l'ordre du jour du Comité Technique, le Président peut être assisté en tant que de besoin par le ou les collaborateurs de son choix exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilités et particulièrement concernés par les questions ou projets de texte soumis à l'avis du Comité.

Représentants des personnels	
Titulaires	Suppléants
<i>FERC – CGT</i>	
M. Olivier ROUX	Mme Dominique PAUMELLE
<i>FSU</i>	
M. Thierry GUILLET	Mme Isabelle MENIL
<i>UNSA Education</i>	
M. Karim MEKHNECHE	Mme Savine VOLLAND
M. Philippe HERNANDEZ	M. Ludovic MAILLARD
M. Frédéric VINCENT	M. Pascal MANDELBAUM
<i>SGEN-CFDT</i>	
M. Joseph MAILLARDET	Mme Kenza JAN
<i>SUD Education</i>	
M. Denis ORCEL	M. Georges BOUBY
<i>SNPTES</i>	
M. Patrick DIEZ	Mme Christine HERMET
Mme Béatrice BOYER	M. Christophe NEVADO
M. Jean-Michel ARBOUSSET	Mme Marie-Christine DOLIDIER CARRIÉ

Article 2 – Abrogation de la décision n°2019-267-UM

La décision n°2019-267-UM portant nomination des membres du Comité Technique de l'Université de Montpellier est abrogée et remplacée par la présente.

Article 3 – Mesures d'exécution

Monsieur le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier, le 24 mars 2022

Le Président de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ

